

Région NORMANDIE / Département du CALVADOS
Arrondissement de BAYEUX / Canton de THUE ET MUE

Commune
de
FONTAINE - HENRY

Conseil Municipal
Séance du 24 mars 2022
COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Cyrille ROSELLO de MOLINER, Maire.

Présents : Messieurs ROSELLO-DE-MOLINER Cyrille, D'OILLIAMSON Pierre-Apollinaire, FREMONT Jean, MALINE Geoffroy. Mesdames ALVADO Corinne, CREVON, Nathalie, HAMELIN Delphine, LAMARE Caroline, FOUQUEZ Tiphaine.

Absent excusé : CHRETIEN Loïc.

Pouvoirs : CHRETIEN Loïc donne son pouvoir à M. ROSELLO

Madame Corinne ALVADO a été élue secrétaire de séance.

1 Approbation du précédent compte rendu

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2 Approbation des comptes administratifs 2021 Budget communal et du budget annexe "Lotissement des Senteurs".

Le conseil municipal s'est fait présenter les comptes administratifs du budget communal et du budget annexe "Lotissement des Senteurs" qui se résument ainsi :

Budget communal : excédent d'investissement de 209 630.78€, excédent de fonctionnement de 267 756.54, soit un excédent global de 477 387.32€

Budget annexe "Lotissement des Senteurs" : résultat de fonctionnement : 228 226.28€, excédent d'investissement : 352 954.43€, soit un excédent global de 581 180.71€.

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

3 Approbation des comptes de gestion 2021 Budget communal et du budget annexe "Lotissement des Senteurs".

Le conseil municipal s'est fait présenter les comptes de gestion établis par le trésorier du budget communal et du budget annexe "Lotissement des Senteurs" qui se résument ainsi :

Budget communal : excédent d'investissement

de 209 630.78€, excédent de fonctionnement de 267 756.54, soit un excédent global de 477 387.32€

Budget annexe "Lotissement des Senteurs" : résultat de fonctionnement : 228 226.28€, excédent d'investissement : 352 954.43€, soit un excédent global de 581 180.71€.

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

4 Affectation des résultats 2021 du Budget communal et du budget annexe "Lotissement des Senteurs".

Après avoir repris ce jour le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, le conseil municipal, à l'unanimité, décide, pour le budget communal, d'affecter la somme de 184 200.95€ au compte 002 et 83 555.59 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif communal 2022.

Pour le budget annexe "lotissement des Senteurs" de reporter l'excédent d'investissement de 352 954.43€ au compte 001 et l'excédent de fonctionnement de 228 226.28€ au compte 002 du budget primitif 2022.

5 Vote du budget primitif 2022 du Budget communal et du budget annexe "Lotissement des Senteurs".

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote les Budgets Primitifs 2022 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à la somme de :

Pour le budget communal :

- 445 979.41 euros en section de fonctionnement
- 328 620.37 euros en section d'investissement

Pour le budget Lotissement des senteurs :

- 659 627.74 euros en section de fonctionnement
- 708 480.67 euros en section d'investissement

6 Fixation des taux d'imposition 2022

Après en avoir délibéré, la Conseil Municipal, décide à l'unanimité de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 comme suit :

- Taxe Foncière (Bâti) : 37.94 %
- Taxe Foncière (Non Bâti): 21.30 %

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taxes pour 2022.

7 Attribution de subventions

Les subventions suivantes ont été accordées à l'unanimité.

ASSOCIATION	Versé en 2021	Demandé 2022	Subvention accordée 2022
Cœur de fontaine	400€ +800 € exceptionnel	400€+ 800 € exceptionnel	400+800€ exceptionnel
Chasseurs	290€	Pas de dossier	0€
Comité de Jumelage	0€	515	515€
Fontaine-Henry Renaissance	0€	Pas de dossier	0€
Les D'Jeun's d'Henry	0€	Pas de dossier	0€
Ape Fontaine/Reviars	0€	400+200 exceptionnel	400€
ADMR	250€	Pas de montant	250€
AS3V	4x15€=60€	60€	4x15€=60€
Tennis club de Creully	5x15€=75€	Pas de dossier	0€
Restaurants du coeur	200€	Pas de montant	0€
Association sportive du collège de Creully (UNSS)	3x15€=45€	105€	7x15€=105€
Office Courseullais des sports	6x15€=90€	70€	5x15€=75€
Mairie de Reviars (subvention achat aire jeux école)			3 000€
Westlake Brother's souvenir	0€	Pas de dossier	0€
FC Thaon Bretteville le Fresne	10x15€=150€	150€	13x15€=195€
Mission locale	539€	Pas de dossier	0€
AFSEP	200€	Pas de dossier	0€
SPA de Verson	200€	Pas de dossier	0€
Comité Juno Canada			200€
Ligue contre le cancer		Pas de montant	200€
FNATH accidentés de la vie		Pas de montant	
APF France Handicap		Pas de montant	200€
TOTAL			6 400€

8 Indemnité pour frais de gardiennage de l'église.

Le conseil municipal à l'unanimité décide le versement d'une indemnité pour frais de gardiennage de l'église au prêtre du canton pour l'année 2022 d'un montant de 120.97 euros.

9 Engagement des dépenses au compte 6232 (Fêtes et cérémonies)

A la demande de la Trésorerie de Bayeux, les membres du conseil municipal délibèrent sur les dépenses à engager au compte 6232 (Fêtes et cérémonies).

Les dépenses à imputer sont les suivantes :

- Nécessaire pour le carnaval, halloween, Noël, galette des rois (boissons, gâteaux, etc...)
- Spectacle de fin d'année
- Nécessaire pour les cérémonies du 08 mai et du 11 novembre (boissons, gâteaux et gerbes de fleurs)
- La SACEM
- Le goûter des aînés
- Les réceptions diverses
- Fleurs pour mariages, décès et baptêmes
- Cartes cadeau
- Café, sucres etc...

10 Alimentation électrique du lotissement lieu-dit « Le Parc »

Le conseil municipal à l'unanimité décide de procéder à l'extension basse tension pour le lotissement de 21 lots situé Rue de l'Abbé Roger et Henry de Tilly.

Décide que la construction des ouvrages nécessaires sera réalisée par le SDEC ENERGIE

La contribution de la commune s'élève à la somme de 950.09€ correspondant au coût hors taxes des travaux s'élevant à 4 750.43€ HT, le solde étant couvert par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité et le SDEC ENERGIE dans le cadre du soutien apporté au développement du réseau public d'électricité.

La commune s'engage à voter les crédits nécessaires en fonctionnement en paiement unique à la réception des travaux avec inscription de la contribution en section de fonctionnement au compte 6554.

11 Proposition de convention avec le CAUE pour l'accompagnement à maîtrise d'ouvrage publique

La municipalité a pris contact avec le CAUE pour l'accompagner sur l'étude de faisabilité pour la création d'un parking paysager en cœur de bourg.

La convention est conclue pour le temps nécessaire à l'accomplissement de la mission.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention proposée par le CAUE donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signer.

12 Projet MAM (Maison des Assistantes Maternelles)

Monsieur le Maire relance le projet d'une MAM sur la commune qui avait été proposé au précédent mandat.

Il évoque la possibilité de l'implanter au futur lotissement Rue Henry de Tilly/ impasse de l'Abbé Roger.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur la réalisation de ce projet.

Cette MAM sera construite sur la parcelle de 430m² n°24 du plan de permis d'aménager SPGO.

13 Informations et questions diverses

- Permanence délocalisée Espace France Service à Tilly sur Seullès, proposition de permanences à Fontaine-Henry, le Conseil municipal est d'accord sur le principe. Monsieur Rosello prendra attache auprès de la Communauté de Commune STM.
- Demande pour installation d'une station de mesure temporaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Les membres du Conseil Municipal

Le secrétaire

Le Maire